



Régularisation par pacs avant la notification de la CNDA

Par **medz74**, le **08/09/2014** à **12:10**

je suis algérien entré en France avec visa touristique le 18/9/2012, elle est déjà expirée le 04/10/2012.

J'ai fait une demande d'asile au niveau OFPRA mais réponse négative, par suite j'ai fait un recours contre la décision de OFPRA au niveau de CNDA, et j'ai une audience au niveau de la CNDA le 21/11/2014. En plus je suis pacser avec un français le 02/07/2014.

mes questions sont les suivantes:

1- a-t-il ce que je peux construire un dossier pour demande de régularisation avec pacs malgré que la décision de ma demande d'asile n'a pas toujours été notifiée par CNDA.

2- avec le pacs, nous sommes ensemble depuis mon arrivée le 18/9/2012 à ce jour et nous sommes pacser le 02/07/2014, quels sont les documents nécessaires pour construire mon dossier de régularisation avec le pacs (toutes les preuves que j'ai sont de la même adresse de mon partenaire -il est propriétaire et il est bien placé dans l'administration- c'est un directeur d'une agence bancaire).

merci infiniment en avance!!